

AVIS N° 2008-08

DU 11 DECEMBRE 2008

**RELATIF AU PROJET DE BUDGET 2009
DE LA REGION ILE DE FRANCE**

présenté au nom de la commission des finances et du plan élargie

par M. Jacques MONIER

**CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT**

JEAN-CLAUDE BOUCHERAT

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- la révision constitutionnelle adoptée le 17 mars 2003 et portant sur l'organisation décentralisée de la République ;
- la loi organique du 29 juillet 2004, prise en application de l'article 72-2 de la Constitution, relative à l'autonomie financière des collectivités locales ;
- la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- l'avis favorable, rendu le 14 septembre 2004 par la Commission européenne, à la demande de dérogation de la France concernant la capacité donnée aux Régions de moduler le taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ;
- l'autorisation accordée à la France, le 25 octobre 2005, par le Conseil des ministres de l'Union européenne, d'appliquer, à compter de 2007, pour une durée de trois ans, des tarifs de TIPP différenciés au niveau régional ;
- l'Avis du CESR relatif au contrat de projets Etat-Région 2007-2013 présenté le 8 février 2007 par M. Daniel Rabardel au nom de la Commission des finances et du plan ;
- le contrat de projets Etat-Région 2007/2013, approuvé par la délibération du conseil régional n° CR 31-07 du 16 février 2007 ;
- le rapport et la délibération n°CR 124-08 du président du conseil régional d'Ile-de-France sur la modulation des fractions régionales de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP) pour 2009 ;
- le rapport n°CR 129-08 du président du conseil régional d'Ile-de-France ainsi que l'avis n° 2008-07 du 13 Novembre 2008 adopté par le CESR sur les orientations budgétaires pour 2009 ;
- le rapport et le projet de délibération du conseil régional n° CR 134-08. de décembre 2008 relatifs au projet de budget pour 2009 ;
- les contributions des commissions thématiques du CESR à l'examen de ce projet de budget pour 2009.

ENTENDU :

- l'exposé de M. Jacques Monier au nom de la commission des finances et du plan du CESR élargie aux présidents des autres commissions thématiques.

CONSIDERANT :

I - SUR LE CONTENU DU PROJET DE BUDGET :

➤ que le projet de budget pour l'année 2009 présenté par l'exécutif régional s'élève à :

- 4.536,6 M€ en crédits de paiement¹ et en recettes, en hausse de 4,2% sur le budget primitif de 2008, soit une augmentation de 183,8 M € ;
- 2.057,7 M€ en autorisations de programme², en hausse de 0,6% sur le budget primitif de 2008, soit une augmentation de 13,2 M€ ;
- 2.123,3 M€ en autorisations d'engagement³, en hausse de 2,8% sur le budget primitif de 2008, soit une augmentation de 58,8 M€.

➤ que les principales caractéristiques de ce projet peuvent être décrites comme il est précisé ci-après.

A. LES RECETTES DITES « PERMANENTES »

Elles s'élèveraient à 3.778,9 M€, en hausse de 3,8 % sur celles du budget 2008 – soit un montant supplémentaire de 136,7 M€ - dont les principales composantes se présentent comme suit :

- des taux de fiscalité régionale inchangés dont le produit attendu s'élève à 1.015,2 M€ (+ 0,5 % soit + 5,4 M€ sur le BP 2008) ;
- des « autres recettes fiscales » (hors TIPP mais y compris la contribution au développement de l'apprentissage qui est une taxe parafiscale additionnelle et y compris le reversement de la taxe sur les bureaux au titre de l'ex FARIF), pour un montant de 358,6 M€ (+ 5,5 % soit + 18,7 M€) ;
- un produit de TIPP (avec appel renouvelé en 2009 au taux maximal de modulation possible, comme en 2007 et 2008) de 919,9 M€ dont 80 M€ au titre de la modulation (+ 6 % au total) ;
- des dotations proprement dites de l'Etat (donc non compris le reversement au titre de l'ex FARIF mais y compris la contribution des familles aux services de restauration et d'hébergement perçue directement par la Région – pour 1.163,1 M€ (+ 1% soit + 11,2 M€ sur le BP 2008) ;

¹ montant limite des dépenses susceptibles d'être payées dans l'exercice que le conseil régional autorise par le vote du budget. C'est au niveau des crédits de paiement que doit être impérativement réalisé l'équilibre budgétaire.

² montant limite des dépenses susceptibles d'être financées en vue de la réalisation pluriannuelle des dépenses d'investissements.

³ montant limite des dépenses susceptibles d'être financées en vue de la réalisation pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

➤ des «autres recettes » comprenant les recettes sur créances, les amendes de polices, le FCTVA, le reversement du FSE, les produits financiers et les ICNE pour 321,9 M€ (+ 18,2 % soit + 49,6 M€ sur le BP 2008).

B. L'ENVELOPPE D'EMPRUNT

Compte tenu de la proposition de l'exécutif régional de ne pas modifier les taux de fiscalité régionale que le conseil régional a le pouvoir de fixer, et compte tenu des produits attendus des autres ressources, l'équilibre budgétaire conduirait à proposer une enveloppe de recours à l'emprunt égale à la différence entre les dépenses à assumer et le montant attendu en « recettes permanentes », soit 757,6 M€ (+ 6,6 % ; + 47 M€ , sur le Budget Primitif 2008 fixant l'enveloppe d'emprunt 2008 à 710,6 M€).

L'augmentation de cette enveloppe reflète également le fait que l'excédent de la section de fonctionnement (excédent qui contribue au financement des charges d'investissement), qui était de 99,6 M€ dans le projet de budget 2008 et de 173,9 M€ dans le projet de budget 2007, se trouve réduit à 28,3 M€ dans le projet de budget 2009.

Rappelons que selon les données du compte administratif 2007, l'enveloppe totale d'emprunt ouverte au budget primitif 2007 a été de 566,615 M€. Elle a été consommée à hauteur de 66,8%. L'emprunt tiré s'est donc élevé à 378,837 M€, soit un montant supérieur de 22% à l'emprunt mobilisé en 2006 (310,290 M€).

C. LES DEPENSES DE L'EXERCICE 2009 (CREDITS DE PAIEMENT)

Évaluées au total à 4.536,6 M€, supérieures de 183,8 M€ à celles du BP 2008, elles se décomposent en :

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT : prévues à 1.957 M€, en hausse de 4,8 % soit + 91 M € sur le BP 2008, elles sont constituées de :

- 1.749,8 M€ de dépenses d'équipement (+ 4, 7%, + 78,7 M€) ;
- 202,4 M€ de charge de remboursement du capital de la dette (+ 9,1%, +17M€) ;
- 5 M€ en « autres mouvements financiers ».

Les dépenses d'investissement (crédits de paiement) correspondent à l'exécution réelle des décisions d'adoption d'autorisations de programme prises par le conseil régional au cours de la dizaine d'années qui précèdent.

➤ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2.579,3 M€, en hausse de 3,8 % soit + 93 M€ sur le BP 2008, dont :

- fonctionnement hors dette pour 2.391,7 M€ (+ 2,5%, + 57,5 M€) incluant 177,5 M€ pour le fonctionnement de l'institution régionale ;
- 184,6 M€ (+ 24 %, +35,7 M€) de charge des intérêts et frais financiers de la dette ;
- 3M€ pour les autres mouvements financiers.

Ainsi, les proportions respectives des dépenses d'investissement et de fonctionnement s'établiraient en 2009 à 43,1 % et 56,9%, cette répartition diminuant très légèrement la part désormais majoritaire des charges de fonctionnement dans le budget régional (57,1% au BP 2008 et 55,5% au compte administratif 2007). Au vu des prévisions de dépenses 2008 (cf. bleus budgétaires) la part des dépenses de fonctionnement pourrait plutôt continuer à croître légèrement en 2008.

Cette évolution est très largement due aux transferts de compétences résultant de la loi du 13 août 2004, mais aussi à des décisions prises, postérieurement au transfert, par le conseil régional, dans le champ des compétences transférées ou hors de ce champ. L'exécutif régional évalue à 218,7 M€ pour 2009 les dépenses non compensées « liées à la décentralisation ».

D. LES OUVERTURES D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Les ouvertures d'autorisation de programme sont l'outil budgétaire de la politique d'investissement suivie par le conseil régional.

Le montant en AP proposé dans le projet de budget 2009 s'élève à 2.057,7 M€, à comparer à celui de 2.044,4 M€ voté au BP 2008 (+0,7%) (1.883 M€ au BP 2007, 2.023 M€ au BP 2006, 1.715 M€ au BP 2005, 1.919 M€ au BP 2004, 2.212 M€ AU BP 2003, 2143 au BP 2002, 1979 au BP 2001).

La répartition des AP entre les différents chapitres budgétaires est la suivante :

- transports pour 762,3 M€ (contre 750,8 M€ dans le projet de budget 2008) ;
- enseignement pour 403,1 M€ (contre 468 M€ dans le projet de budget 2008) ;
- aménagement des territoires pour 370,9 M€ (contre 317,4 M€ en 2008) ;
- environnement pour 158,8 M€ (contre 160,9 en 2008) ;
- action économique pour 158,6 M€ (contre 146,4 M€ en 2008) ;

- développement social et santé pour 74,5 M€ (contre 74,2 M€ en 2008) ;
- culture, Sports et Loisirs pour 72,2 M€ (contre 72,5M€ en 2008) ;
- formation professionnelle et apprentissage pour 30,1 M€ (contre 31,8 M€ en 2008) ;
- services généraux pour 27,4 M€ (contre 22,5 M€ en 2008).

E. LES OUVERTURES D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Les autorisations d'engagement permettent d'inscrire des dépenses de fonctionnement dans une programmation pluriannuelle, ce qui n'était pas possible, budgétairement, jusqu'en 2004.

Le projet de budget 2009 les situe à 2.123,3 M€ contre 2.064,5 M€ dans le projet de budget 2008 (+ 2,8%).

Les trois principaux chapitres budgétaires concernés sont :

- formation professionnelle et apprentissage: 800,3 M€ (contre 798,2 M€ dans le projet de budget 2008) ;
- transports: 693,2M€ (contre 677,4 M€ en 2008) ;
- enseignement: 235,8 M€ (contre 224,6 en 2008).

La plus grande part des autorisations d'engagement est consommée, sous forme de crédits de paiement, au cours de l'exercice de leur adoption.

F. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS (CHARGES A FINANCER DANS LES ANNEES FUTURES)

Les engagements financiers de la collectivité régionale ont deux sources principales :

- les volumes annuels de dépenses futures découlant des programmes d'investissement autorisés, chaque année, par le vote des autorisations de programme (engagements pluriannuels) et, à un largement moindre degré, par le vote des autorisations d'engagement en matière de fonctionnement,
- la charge prévisionnelle de la dette (remboursements annuels du capital, des intérêts et autres frais financiers afférents).

Ces engagements financiers s'établissent comme suit :

➤ AUTORISATIONS DE PROGRAMME :

- 6.435M€ restant à mandater sur AP affectées, (situation cumulée prévisionnelle au 31 décembre 2008).

Il s'agit des AP n'ayant pas encore donné lieu à ordre de paiement.

Leur montant s'élevait à :

6.210 M€ au 31/12/2005;

6.578 M€ au 31/12/2006;

6.217 M€ au 31/12/2007 ;

- 5.686 M€ restant à mandater sur AP engagées (situation cumulée au 31 décembre 2007, une prévision à fin 2008 n'étant pas disponible à ce jour)

Il s'agit des AP correspondant à un réel engagement financier découlant de contrats, de passations de marché, d'attributions de subventions etc. mais n'ayant pas encore donné lieu à paiement au 31 décembre 2007.

Leur montant s'élevait à :

5.629 M€ au 31/12/2006

5.645 M€ au 31/12/2005

➤ AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT :

- 725 M€ restant à mandater sur AE affectées mais non encore consommées (situation cumulée prévisionnelle à fin 2008),

- 368 M€ restant à mandater sur AE engagées mais non encore consommées (situation au 31 décembre 2007, une prévision à fin 2008 n'étant pas disponible à ce jour).

➤ CHARGES FUTURES DE LA DETTE :

L'encours de la dette restant à amortir est évalué, au 31 décembre 2008, à 2.724,6 M€ (marchés d'entreprises de travaux publics - METP compris).

Il génère pour les années à venir, de 2009 à 2015, des charges annuelles qui, sur la base de l'encours au 16/ 12 / 2008, seront de 300 à 450 M€ par an, selon les années (remboursement du capital et intérêts)

➤ ENSEMBLE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS :

Il résulte de ce qui précède que les principaux engagements financiers pluriannuels de la Région s'établissent actuellement à un montant de l'ordre de 9.667 M€ si l'on considère les AP et AE affectées mais non encore consommées, et à 8.779 M€ si l'on considère les AP et AE engagées mais non encore consommées (ce dernier chiffre

étant celui des engagements financiers juridiquement formalisés, compte non tenu de la charge des intérêts dont l'annuité est actuellement de l'ordre de 185 M€ - cf. ce qui est dit plus haut des dépenses de fonctionnement).

II - CONSIDERANT PAR AILLEURS :

- que les importantes difficultés pratiques qui ont résulté pour l'étude, dans des délais excessivement brefs, de ces propositions, tant par les commissions thématiques que par la commission des finances et du plan ;
- que le conseil régional, en l'état actuel des dispositions qui président à la détermination des ressources de la collectivité régionale, n'a qu'une faible autonomie réelle pour agir sur le niveau de ses ressources permanentes ;
- que les transferts de compétences nés de la loi du 13 août 2004 se trouvant, à partir de 2009, entièrement mis en œuvre, les modalités de la compensation financière de ces transferts devraient être profondément réexaminées, comme le CESR l'a préconisé dans son avis du 13 novembre 2008 relatif aux orientations budgétaires 2009 de l'exécutif régional.

EMET L'AVIS SUIVANT :

ARTICLE 1

Le CESR prend acte des propositions budgétaires pour 2009 présentées par l'exécutif régional.

ARTICLE 2

Le CESR souligne, une nouvelle fois, que les délais d'examen des propositions budgétaires qui lui sont imposés, qu'il s'agisse des bleus budgétaires ou du rapport d'exposé général des motifs, sont très peu compatibles avec des conditions normales d'exercice de sa mission consultative.

Il demande, une nouvelle fois, que tout soit fait pour remédier, au mieux, aux risques de cette situation pour la qualité des travaux que la société civile, qu'il représente, est en droit d'attendre de sa part.

ARTICLE 3

Le CESR appelle l'attention de l'exécutif régional et du conseil régional sur les principales observations de ses commissions thématiques telles qu'elles sont jointes au présent avis. Fruit d'un examen très rapide des propositions budgétaires, elles sont destinées à contribuer au débat.

ARTICLE 4

Confirmant les observations d'ordre méthodologique qu'il avait formulées dans l'article 4 de son Avis du 13 décembre 2007, le CESR exprime, dans le même esprit, au vu des travaux de ses commissions thématiques, le souhait que les travaux d'évaluation des résultats des actions du conseil régional, réalisés par les services de celle-ci ou confiés à des cabinets extérieurs, lui soient transmis pour information, dès lors qu'ils font l'objet d'une communication en interne ou plus large.

ARTICLE 5

Le CESR constate que les propositions de l'exécutif régional en matière d'autorisations de programme pour 2009 sont en cohérence avec la volonté qu'il a exposée dans les orientations budgétaires, de maintenir les trois grandes priorités d'action que sont les transports, l'enseignement et la formation, le développement économique et l'emploi, ainsi que de tenir les engagements pris, notamment dans le cadre du contrat de projets Etat – Région 2007 / 2013.

Il observe, toutefois, que le volume global des AP proposées pour 2009 est supérieur de 0,7% à celui du budget 2008, ce qui accrédite la volonté d'une plus grande sélectivité des priorités.

Il soutient cette démarche en dépit des difficultés de tous ordres nées ou à naître de la situation de crise économique et financière, et a fortiori dans ce contexte. Il considère que ce dernier invite plus que jamais à faire des choix solides et durables dans la politique d'investissement, laquelle devrait, plus que jamais, être considérée, en elle-même, comme la première des priorités.

S'agissant des propositions en matière de crédits de paiement d'investissement, il souligne, une fois encore, que celles-ci, à la différence des autorisations de programme, traduisent très majoritairement la charge financière d'exécution, sur le terrain, des décisions antérieures d'investissement. Ces propositions devraient donc être davantage analysées, dans l'exposé des motifs, comme des indicateurs de la mise en œuvre effective des décisions antérieures.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, dont la maîtrise est essentielle pour financer l'effort d'investissement, les orientations budgétaires tablaient sur une progression de celles-ci de 2% environ par rapport au BP 2008. Le CESR a le regret de constater que la progression prévue par le projet de budget est de 2,5% hors dette et de 3,8% avec la charge de la dette, soit des taux très largement supérieurs à l'inflation prévisible en 2009. Tout en observant que certaines de ces dépenses concernent l'amélioration souhaitable des transports collectifs en matière d'offre et de tarification sociale, le CESR considère que la maîtrise des charges de fonctionnement devient plus que jamais déterminante pour financer au mieux la politique d'investissement⁴.

⁴ cf le rapport et l'Avis du CESR sur la tarification des transports collectifs de voyageurs en Ile-de-France présentés par Francis Clinckx le 23 mars 2006

ARTICLE 6

En ce qui concerne les ressources pour 2009, le CESR trouve, dans l'évolution prévisible de celles-ci, telle qu'elle est décrite dans le rapport, la confirmation de ses interrogations sur la réalisation de l'équilibre budgétaire dans les années à venir.

Le projet de budget 2009 montre, en effet :

- La poursuite de la tendance à une réduction forte de la marge d'auto financement, la contribution de la section de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement se réduisant dans ce projet à 28,333 M€, après 99,6 M€ au budget 2008 et 174 M€ au budget 2007.

Certes, la sous-estimation prudente des recettes et la surestimation traditionnelle des dépenses dans les budgets ont conduit, jusqu'ici, à constater dans les comptes administratifs des marges réelles d'autofinancement largement supérieures à celles inscrites aux budgets (338,875 M€ en 2007, 463,706 M€ en 2006, 571,298 M€ en 2005), mais cette marge s'effrite à un rythme élevé.

- L'importance relative forte (85% en 2009) de la part que prennent des ressources aléatoires ou non récurrentes, échappant au pouvoir de décision du conseil régional, dans la constitution du supplément de ressources hors emprunt prévu au budget 2009 par rapport au budget 2008.

- La modification profonde de la structure des ressources en quelques années, rendue plus transparente, comme l'avait souhaité le CESR, grâce à un reclassement de certaines de celles-ci dans la catégorie des « autres recettes fiscales » alors qu'elles étaient précédemment rangées dans les dotations de l'Etat (contribution au développement de l'apprentissage, taxe sur les bureaux - ex FARIF).

Les dotations de l'Etat qui constituaient encore 50% des ressources totales, emprunt compris, en 2004, n'en représentent plus que 25% dans le budget 2009, alors que simultanément les « autres recettes fiscales » (dont la TIPP), sur lesquelles le conseil régional n'a pas – réserve faite de la modulation de TIPP – davantage de pouvoir, en représentent désormais 28%.

Or ces recettes (TIPP, redevance pour création de bureaux, taxe sur les bureaux, contribution au développement de l'apprentissage) sont toutes fortement contingentes de la situation économique.

En supposant même que la croissance des dépenses de fonctionnement ait atteint un palier, l'arrivée à maturité, dans ce contexte, de programmes importants d'investissement, le financement des engagements du CPER 2007-2013, la croissance

prévisionnelle de la charge de la dette, notamment, conduisent le CESR à souhaiter la réalisation, dès le début de 2009, d'une étude prospective approfondie sur la problématique de l'équilibre budgétaire en 2010 et au-delà.

ARTICLE 7

Le CESR apprécie et soutient la démarche volontariste engagée par l'exécutif régional pour la mise en œuvre du CPER 2007-2013 et les informations fournies à ce sujet dans le rapport. Il souhaite que pour améliorer encore cette information, le tableau figurant à la page 104 du rapport soit désormais complété, chaque année, en faisant apparaître, pour chaque domaine de chaque grand projet, non seulement les crédits affectés mais aussi les crédits de paiement traduisant l'avancement de la réalisation effective desdits projets, tant en ce qui concerne les contributions de la Région que celles de l'Etat.

Un autre tableau de même nature concernant l'achèvement du Contrat de Plan 2000-2006 et mentionnant les zones de recouvrement avec le CPER contribuerait utilement aussi à l'information du conseil régional et du CESR.



PROJET DE BUDGET RÉGIONAL POUR 2009

CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS THEMATIQUES DU CESR D'ILE-DE-FRANCE AU PROJET DE BUDGET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR 2009

Il s'agit des contributions intégrales des commissions thématiques (hors la commission des finances, en charge de la préparation et de l'élaboration du projet d'avis du CESR et la Section de la prospective et de la planification qui n'est pas concernée par l'exercice budgétaire).

Elles résultent de l'examen des annexes budgétaires (bleus) par chacune des commissions concernées par leurs thématiques.

Elles sont jointes à l'Avis rendu par le CESR lors de la séance plénière du 11 décembre 2008 mais, conformément aux procédures en vigueur, n'ont fait l'objet, ni d'un examen, ni d'un vote en séance plénière. Elles ont naturellement servi au rapporteur budget et à la commission des finances dans l'élaboration du projet d'avis.

PROJET DE BUDGET DE LA REGION ILE-DE-DE-FRANCE POUR 2009

CONTRIBUTION A L'AVIS DU CESR DE LA COMMISSION DE L'ACTION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES (ANNEXE 3)

Le CESR constate que les différentes annexes concernées par les financements européens, ne présentent pas la part de ces crédits apportés par l'Union européenne aux actions de la Région. Pourtant, jusqu'en 2004, des tableaux explicitaient, par exemple, les financements européens (provenant du FSE) prévus ou programmables sur les actions régionales liées à la formation professionnelle, la Région devant bénéficier à ce titre de 116,5 millions d'euros sur la période 2007-2013, soit environ 16,8 M€ pour 2009.

Le CESR remarque également que la dispersion des lignes budgétaires entre plusieurs annexes ne permet pas de prendre la juste mesure de l'ensemble des interventions régionales dans le domaine européen ou international. C'est pourquoi le CESR, ainsi qu'il l'a exprimé dans l'article 39 de son avis du 19 juin 2007, relatif à l'examen du rapport-cadre du Conseil régional sur « *la politique européenne de la Région Ile-de-France* », demande qu'un document transversal, pouvant prendre la forme d'un jaune budgétaire, soit réalisé.

Ce jaune budgétaire devrait également permettre de donner une lisibilité aux financements européens dont bénéficie la Région Ile-de-France, à travers non seulement la politique de cohésion (FEDER et FSE), qui impacte les interventions régionales en matière de formation professionnelle, d'aménagement et de politique de la Ville mais aussi d'autres programmes européens tels que le PCRD, le PCI (interventions régionales en faveur des PME, de l'innovation et de la recherche) LIVE (interventions régionales relatives à l'environnement) pour n'en citer que quelques exemples.

Le CESR rappelle à ce propos qu'un tel jaune budgétaire ne pourra être mis à la disposition des élus du Conseil régional si aucun des bleus budgétaires concernés ne présente d'une façon claire et cohérente les cofinancements européens reçus à l'appui d'interventions du Conseil régional.

Enfin, le CESR s'interroge sur la constante réduction des crédits de paiement, intervenue au moins depuis 2007 et affectant les trois composantes du chapitre 930 liées aux actions européennes et internationales, et souhaiterait savoir à quoi tient une telle évolution.

Chapitre 930 - sous-fonction 04 (Actions européennes et internationales)

Programme 042-004 (Outils d'intervention en matière européenne)

Le CESR approuve le soutien apporté par le Conseil régional à l'action de la délégation régionale auprès de l'Union européenne, "Ile-de-France Europe". Etant donnée la qualité des interventions et les différentes missions assumées par "Ile-de-France Europe", le CESR appuie la revalorisation intervenue en 2008 et maintenue en 2009 de la subvention destinée à renforcer et augmenter ses moyens financiers et humains. Le CESR demande cependant que cette évolution soit toujours réalisée en pleine concertation avec tous les Conseils généraux franciliens qui en sont également adhérents.

Programme 044-012 & 048-006 (Exposition universelle de Shanghai)

Le CESR approuve l'effort financier (0,4 M€ en AP et 0,2 M€ en AE pour 2009) qui s'inscrit dans une concertation des acteurs franciliens pour valoriser les atouts de l'attractivité francilienne.

Programme 048-006 (Coopération décentralisée hors d'Europe)

Ainsi qu'il l'avait souligné dans ses avis du 27 janvier 2000 et du 4 juillet 2001, le CESR soutient la volonté du Conseil régional de renforcer, dès 2009, ses actions de coopération décentralisée, notamment en direction du Mexique. Cependant, le CESR, à la suite de son récent avis du 17 octobre 2007, encourage le Conseil régional à financer davantage d'actions de soutien au rayonnement international à l'égard des grands pays émergents plutôt que de limiter ses interventions à des accords de coopération décentralisée.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (ANNEXE 7)

Chapitre 932- sous-fonction 28 (Autres services périscolaires et annexes)

Programme 28-005 (Information européenne de lycéens franciliens)

FORMATION PROFESSIONNELLE (ANNEXE 5)

Chapitre 931 - sous-fonction 11 (Formation professionnelle)

Programme 11-006 (Information européenne des apprentis franciliens)]

Le CESR demande que l'action du Conseil régional, menée en partenariat avec l'Association Jean Monnet soit renforcée. En effet, cette action qui permet d'offrir, depuis 1995 et avec des financements régionaux très limités, (pour un total d'environ 80 000 euros en 2008) une information européenne à **plusieurs dizaines de milliers de lycéens, ainsi qu'à plusieurs milliers d'apprentis**, constitue un préalable très utile à une démarche de mobilité (voir l'article 24 de l'avis du CESR du 19 juin 2007).

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (ANNEXE 8)

Chapitre 932- sous-fonction 23 (Enseignement supérieur)

Programme 23-004 (Bourses régionales à la mobilité internationale des étudiants franciliens)

Le CESR, dans son avis du 19 juin 2007, a proposé de renforcer les bourses régionales pour la mobilité internationale des étudiants. C'est pourquoi, il se réjouit de constater la volonté manifestée par le Conseil régional dans ce domaine et approuve l'augmentation de l'enveloppe budgétaire qui est passée, de 2005 à 2009, de 4,742 M€ à 7,736 M€ en AE.

RECHERCHE ET INNOVATION (ANNEXE 20)

Chapitre 939 - sous-fonction 92 (Recherche et innovation)

Programme 92-002 (Accueil de chercheurs étrangers)

Le CESR se félicite du maintien en 2009 du soutien du Conseil régional à l'action engagée depuis 2004 en faveur du soutien des trois structures d'accueil du BRACE (Bureau régional d'accueil des Chercheurs Etrangers), mis en place à l'initiative de la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Programme 92-002 (Appui aux projets européens des structures de recherche)

Le CESR se réjouit du succès rencontré par l'aide régionale au montage et au démarrage de projets européens dans le domaine de la recherche mais s'inquiète de la diminution de l'effort proposé pour 2009 par rapport à 2008 (0,7 M€ contre 1,2 M€ en AE). Cette réduction apparaît au CESR d'autant plus dommageable qu'il est souligné que « *des objectifs ambitieux ont été affichés ... qui nécessiteront, pour être tenus, un accompagnement qualitatif des porteurs de projets* ».

De plus, le CESR aurait trouvé utile de connaître le montant du soutien de l'Union européenne ainsi que celui de l'engagement financier du Conseil régional dans les projets européens de recherche évoqués.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (ANNEXE 21)

Chapitre 939- sous-fonction 94 (Industrie, artisanat, commerce et autres services)

Programme 94-001 (Soutien à l'industrie et aux autres services)

Le CESR constate avec intérêt que les financements programmés pour 2009 sur le dispositif PM'UP sont en forte augmentation, les autorisations d'engagement passant de 7,938 M€ (en 2008) à 15,415 M€ prestations des organismes d'assistance technique comprises (pour 3 M€). Ce nouveau dispositif a bénéficié en 2008 à 172 PME-PMI franciliennes.

Parmi les quatre volets du dispositif, le CESR se félicite de savoir que 33% des financements ont été ainsi consacrés à des aides à l'export (soit 2,646 M€), ce qui en fait le volet le plus important (devant l'aide au conseil, l'aide à l'investissement et l'aide au recrutement), 130 entreprises, soit 76% des lauréats 2008 ayant bénéficié d'une aide à l'export dans le cadre de leur parcours PM'UP 2008. Le CESR, comme il l'avait déjà proposé dès son avis du 10 décembre 1998, souhaite que cette tendance soit confirmée en 2009.

PROJET DE BUDGET DE LA REGION ILE-DE-DE-FRANCE POUR 2009**CONTRIBUTION A L'AVIS DU CESR
DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
RURALITE****ANNEXE 15 : ENVIRONNEMENT
Chapitres 907 , 909 (93) et 937, 939 (93)****AU TITRE DE L'EXECUTION PREVISIONNELLE DU BUDGET 2008 :****En Investissement, pour l'ensemble du chapitre 907 :**

Le CESR note que le montant des A.P qui seront affectées en fin d'année est, comme l'année précédente, sensiblement inférieur à celui des AP du budget primitif.

Par contre le montant des CP qui seront consommés en fin d'année sera pratiquement égal à celui des CP du budget primitif.

Le programme de dépollution des eaux usées (sous-fonction 74), reste à juste titre, le plus important de ce chapitre. Les A.P. affectées au 31 décembre sont supérieures de plus de 4 millions aux A.P. du budget primitif. Par contre les crédits de paiement qui étaient de 61 millions en 2006 et de 46 millions en 2007 ne s'élèvent qu'à 38,6 millions. Le CESR s'inquiète de cette importante diminution en raison du retard pris par la France pour la mise à niveau des stations d'épuration.

En fonctionnement, pour le chapitre 937 :

Les autorisations d'engagements affectées et les crédits de paiement consommés ont été, comme les années précédentes, inférieurs aux montants votés au budget primitif.

En investissement pour le chapitre 909 (93) :

Le CESR constate que le montant des AP affectées en fin d'année est très inférieur à celui des AP du budget primitif. Il en va de même pour les crédits de paiement.

En fonctionnement pour le chapitre 909 (93) :

Le CESR constate que le montant des AE affectées fin 2008 est inférieur (-10,46%) à celui des AE du budget primitif. Cette situation est accentuée en ce qui concerne les crédits de paiement (-22,42 %).

I.- AU TITRE DES PROPOSITIONS BUDGETAIRES POUR 2009

Le CESR se félicite de l'ambition du Conseil Régional de devenir une éco-région et d'élaborer en 2009 les différents plans (PRQA, PREDMA et PREDAS).

Comme les années précédentes l'effort financier porte à juste titre sur les investissements (123,8 M€d' AP) de préférence aux crédits de fonctionnement (31,3 M€d' AE).

II.- AU TITRE DES INVESTISSEMENTS

A - Environnement (chapitre 907)

Les AP baissent de 1,30% et les CP de - 0 ;51%.

ces évolutions interpellent face à l'ambition affichée de devenir une éco région exemplaire surtout que les CP avaient déjà diminué de 9,5% en 2008 et 11,8 % en 2007.

1) Les déchets (sous fonction 72)

La forte baisse s'explique pour la préparation des différents plans en cours de préparation.

Le CESR regrette néanmoins que les projets de réhabilitation des décharges programmées en 2008 aient été repoussées en 2009.

2) L'eau (sous fonction 74)

La politique de l'eau avec 42% des A.P . et 48% des C.P. reste, à juste titre, le principal poste de ce chapitre. Pour la dépollution des eaux usées et des eaux pluviales, les autorisations de programme augmentent légèrement par rapport à 2008. L'Ile-de-France demeure cependant toujours **très en retard** dans ce domaine par rapport aux directives européennes.

Par contre, le CESR se félicite du démarrage de la complète refonte de la station d'épuration des eaux usées de « SEINE AVAL » située à ASCHERES.

3) L'énergie (sous-fonction 75) :

Conformément à la dotation inscrite au titre du contrat de projets, les A.P. sont en progression de près de 30%. Le CESR se félicite de cet effort de la Région pour promouvoir des économies d'énergie et lutter contre le réchauffement climatique et, compte tenu de la situation, espère que cet effort constituera la première étape d'une politique encore plus ambitieuse.

4) Patrimoine naturel (sous-fonction 76)

Les crédits affectés à l'Agence Espaces Verts (AEV) semblent à priori satisfaisants.

5) Politique régionale en faveur de la biodiversité (sous-fonction 76).

Cette politique qui n'est encore qu'à ses débuts mérite d'être plus largement soutenue.

B - Action économique (chapitre 909)

Le CESR se félicite que les engagements prévus dans le contrat de projets en faveur de l'agriculture soient tenus, avec la mise en œuvre des nouveaux dispositifs bénéficiant du cofinancement européen du FEADER et que 2009 soit la première année de mise en œuvre du rapport cadre sur l'agriculture péri-urbaine. Le CESR souhaite que les efforts de soutien en faveur des filières élevage et de filières produisant de la biomasse soient accentués.

III – AU TITRE DU FONCTIONNEMENT

A – Environnement (chapitre 937)

Il s'agit surtout de soutiens à des organismes agissant dans le domaine de l'environnement : ORDIF, ARENE, AIR PARIF, AEV, PNR, en vue de mener notamment des actions de sensibilisation des franciliens à l'environnement.

1) L'air (sous-fonction 73)

Le CESR se félicite de la continuité de l'action de la Région dans sa politique de soutien à AIR PARIF même si la dotation inscrite ne permettra pas d'engager toutes les actions prévues et nécessaires.

2) L'eau (sous-fonction 74)

Le CESR souligne la non couverture des schémas d'aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE) pour l'ensemble de la région. La diminution des crédits semble traduire l'essoufflement de la mise en place de ces schémas.

3) L'énergie (sous-fonction 73)

En application de la délibération du 28 juin 2001, l'accent est mis sur les économies d'énergie et la promotion de certaines énergies renouvelables. Le CESR approuve l'intention de la région d'évaluer les actions entreprises et de préparer l'élaboration d'un schéma régional de l'énergie à la suite des résultats du Grenelle de l'environnement

4) Protection des milieux naturels (sous-fonction 76)

La dotation de 2,415 millions d'euros à « NATURE PARIF » devrait permettre à ce nouvel organisme de se développer normalement ce dont se félicite le CESR ;

5) Lutte contre bruit (sous-fonction 78)

Les 0,700 M€ inscrits pour le fonctionnement de « BRUIT PARIF » soulignent la volonté de la Région d'agir en ce domaine.

B - Action économique (chapitre 939)

Le CESR se félicite de la montée en puissance du CERVIA, soulignant l'intérêt de la Région pour la valorisation de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, ainsi que de la pleine application de la convention Etat-Région-SAFER.

PROJET DE BUDGET DE LA REGION ILE-DE-DE-FRANCE POUR 2009
**CONTRIBUTION A L'AVIS DU CESR
DE LA COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
I - Annexe 18 : AMENAGEMENT

Cette annexe regroupe le bilan d'exécution pour 2008 et la quasi-totalité des actions de la Région dans le domaine de l'aménagement du territoire proposées pour 2009

Les crédits d'investissement sont repris dans le chapitre 905, les crédits de fonctionnement dans le chapitre 935.

Le bleu budgétaire fait état d'un certain nombre de fait marquants en 2008

- *L'adoption du projet de SDRIF*
- *La constitution du syndicat mixte Paris Métropole*
- *Les premières démarches de mise en œuvre du GP3 (renforcer l'attractivité de l'Île de France)*
- *Le maintien de l'effort en faveur de la politique contractuelle*

Pour 2009 il est proposé de porter l'effort sur ces différents axes

Ces derniers sont dégroupés en 3 sous fonctions 50, 52,53, elles-mêmes divisées en plusieurs actions

CHAPITRE 905 - Investissement

En millions d'euros

	AP/CPER	AP/HCPER	TOTAL AP	CP/CPER	CP/HCPER	TOTAL CP	AP 31/12	CP AU 31/12
2005 voté		12.750	111,300			72,890		
2006 projet	30,000	74,500	104,500			73,420		
2006 voté	23,050	74,500	97550			73,425	98,168	77,697
2007 projet	21,000	70,000	91,000	15,150	52,345	63,030		
2007 voté		92,000	92,000		64,130	64,130	80,537	64,130
2008 projet	19,050	55,600	74,650	0,170	56,194	68,064		
2008 voté	19,050	55,600	74,650	0,170	56,194	68,064	52,443	68,064
2009 projet	42,400	55,600	98,000	11,027	54,900	75,927		

CHAPITRE 935 – Fonctionnement

En millions d'Euros

	AE/CPER	AE/HCPER	TOTAL AE	CP/CPER	CP/HCPER	CP	AE 31/:12:	CP 31/12
2005	1,552	22,237	23,789			22,789		
2006 projet	1,326	21,760	23,086			24,670		
2006 voté	1,626	20,760	22,386	1,626	20,760	22,386	20,952	20,441
2007 projet	1,561	21,275	22,836			22,386		
2007 voté		23,286	23,286			23,286	22,608	22,561
2008 projet	3,885	19,935	23,820	3,885	19,935	23,820		
2008 voté	3,885	19,920	23,805	3,885	19,920	23,805	22,833	19,880
2009 projet	4,147	21,303	25,450	4,147	21,303	25,450		

1) Sous fonction 50 : Services Communs

En millions d'euros

	AP/HCPER	TOTAL AP	CP/CPER	CP/HCPER	TOTAL CP	CP au 31/:12
2005 voté	0,050	0,050		0,050	0,050	
2006 projet				0,050	0,050	
2006 voté				0,050	0,050	0,017
2007 projet	0	0		0	0	0
2008 projet	0	0		0	0	0
2008 voté	0	0		0	0	0
2009 projet	0	0		0	0	0

	AE/CPER	AE/HCPER	TOTAL AE	CP/CPER	CP/HCPER	CP	Au 31 /12	CP au 31/12
2005		21,872	21,872			20,872		
2006 projet		21,460	21,460			23,244		
2006 voté		20,760	20,760		22,544	22,544	19,215	
2007 projet		21,015	21,015			21,015		
2007 voté		21,465	21,465		21,465	21,465	20,620	20, 815
2008 projet		19,935	19,935		19,935	19,935		
2008 voté		19,920	19,920		19,920	19,920	19,806	19,850
2009 projet	0,247	21,203	21,450	0,247	21,203	21,450		

LE BILAN 2008

Investissement :

Aucune action

Fonctionnement :

Les actions ont concerné :

1) Mise en œuvre du SRDIF : AE prévision au 31/12 : 1,320 M€ correspondant au budget primitif et en CP 1,250 M€ pour une prévision de 1,320 M€

2) soutien aux organismes d'aménagement : 18,486 en AE prévu au 31/12 pour une inscription au budget primitif de 18,600 M€ et 18, 600 M€ de CP conforme aux prévisions :

Les dotations ont concerné des agences d'urbanisme : l'IAURIF, l'APUR, AUDES0 et l'AUDAS et divers organismes. Par ailleurs la Région a participé aux frais de gestion de l'AFTRP

PROJET POUR 2009

Investissements

Services communs : néant

Fonctionnement : AE 19,920 M€ CP 19,920 M€**Services communs****a) Action « SDRIF »: AE 1,400 M€, CP 1,400 M€**

- Poursuite de la mise en œuvre des ateliers de création urbaine : 0,250 M€
- Engagement d'une nouvelle forme de débat avec les partenaires : 0,500 M€
- Provisions pour l'organisation logistique à l'issue de l'approbation par décret en Conseil d'Etat : 0,250 M€
- Valorisation et communication sur le SDRIF : 0,400 M€

b) Adhésion et participation au Syndicat mixte d'études Paris-Métropole : 20% des dépenses estimées soit 0,300 M€ en AE et CP

c) Programme de valorisation de nouveaux quartiers : appel à projet dans le cadre du CPER (GP3) 0,247 M€ en AE et CP

d) Programme de soutien aux organismes d'aménagement

- agences d'urbanismes : 19,303 en AE et CP comme en 2008
- divers : 19,503 M€

2) Sous fonction 52 : Agglomérations et villes moyennes

En millions d'euros

	AP/CPER	AP/HCPER	TOTAL AP	CP/CPER	CP/HCPER	TOTAL CP	AP 31/12	CP 31/12
2005 voté			98,550		62,875	62,875		
2006 projet	30,000	65,000	95,000	19,696	43,100	62,796		
2006 voté	23,050	65,000	88,050	15,150	41,795	56,945	98,168	58,147
2007 projet		77,500	77,500		54,530	54,530		
2007 voté		77,500	77,500		54,530	54,530	61,221	54,530
2008 projet	45,100	19,050	64,150	12,070	46,194	58,064		
2008 voté	45,100	19,050	64,150	12,364	46,194	58,558	41,819	58,064
2009 projet	42,400	45,100	87,500	21,027	45,300	66,327		

	AE/CPER	AE/HCPER	TOTAL AE	CP/CPER	CP/HCPER	CP	Au 31/12	CP au 31/12
2005	1,552	0,365	1,917			1,917		
2006 projet	1,326	0,300	1,626			1,426		
2006 voté	1,326	0,300	1,626	1,226	0,200	1,426	1,344	1,226
2007 projet		1,821	1,821		1,821	1,821		
2007 voté		1,821	1,821		1,821	1,821	1,988	1,746
2008 projet	3,785	0,100	3,885	3,785	0,100	3,885		
2008 voté	3,885		3,885	3,885		3,885	3,027	0,030
2009 projet	3,900	0,100	4,000	3,900	0,100	4,000		

BILAN 2008**Agglomérations et villes moyennes****Programme territoires prioritaires**

Investissements :

Programmes territoires prioritaires et territoires stratégiques:

BP 2008 : AP 19,050 M€ et CP 12,364 M€

AP affectées au 31/12 : 0,581 M€ et CP consommés 7,003 M€

- Les actions de soutien au développement des territoires et à l'action foncière dans ces mêmes territoires n'ont pas été dotées en AP car elles correspondent au dispositif du CPER 2000/2006, 12,194 M€ en CP dont 4,194 hors CPER permettent d'acquitter les engagements des années antérieures
- Territoires d'intérêt régional : AP 13,050 M€ et CP 0,60 M€ Il n'y a pas de prévision pour le 31/12 car les territoires n'ont pas mis en place de comité de pilotage. Un nouveau dispositif existe dans le CPER 2007/2013 (GP3)
 - Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation : AP 4,400 M€ et CP 0,060 M€. Il n'a pas eu d'utilisation, les opérations présentées seront mises en œuvre en 2009
 - Nouveaux quartiers urbains : AP 1,600 M€ et CP 0,050 M€ seul 0,581 M€ seront affectés au 31/12. Sont concernés
 - Le projet Eco vallée de la Marne entre Congis sur Thérrouane et la Ferté sous Jouarre
 - Les docks à Saint Ouen
 - Le site des grands magasins de l'île Saint Denis
 - Le pôle urbain de Louvres Puiseux
 - L'aménagement des secteurs des gares de Sceaux et Robinson

Programme politiques contractuelles agglomérations et villes moyennes

BP 2008 : 45,100 M€ et CP 45,700 M€

AP affectées au 31/12 : 41,328 M€ et CP consommés 51,061 M€

Contrats de territoire

En 2008, 7 contrats de territoire (3 communautaires et 4 pluri-communaux) ont été adoptés pour un montant de 9 251 836,65 € soit 3 dans le département 77, 2 dans le 78, 1 dans le 91, et 1 dans le 95.

- communautaires : Communauté de communes des sources de l'Yerres, des Contrées d'Ablis-Porte des Yvelines et la Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine
- Pluri communaux : SI des écoles de Chauffry/Saint Denis les Rebais, SIVOS Bouafle/flins, SI Guillerval Saclas, SIVOM Sannois/Saint Gratien.

Répartition par thème :

- Sports, tourisme et loisirs : 49% (68% en 2007)
 - Equipements scolaires : 29% (26% en 2007)
 - Divers : 17% (6% en 2007)
 - Environnement : 0% (17% en 2007)
 - Culture : 0,31% (9% en 2007)
 - Aménagement urbain : 4% (6% en 2007)
 - Petite enfance : 1% (4% en 2007)
- (Supérieur à 100 car certains contrats comportent plusieurs thèmes)

Contrats régionaux en 2008

29 contrats (43 en 2007) ont été adoptés pour un montant de 31 976 080 ,27 €(10 dans le 77, 3 dans le 78,
5 dans le 91, 4 dans le 92, 0 dans le 93, 3 dans le 94 et 4 dans le 95)

Répartition par thème :

- Aménagement urbain : 24 (23% en 2007)
- Culture : 17% (21% en 2007)
- Equipements scolaires : 26% (20% en 2007)
- Sports, tourisme et loisirs : 12% (9 en 2007)
- Equipements administratifs 5% (9% en 2007)
- Environnement : 0,28% (8% en 2007)
- Petite enfance : 10% (5% en 2007)
- Divers : 6% (5% en 2007)

L'aménagement urbain, les équipements socio-culturels et les équipements scolaires et de sport sont les actions privilégiées de la Région, à noter la progression sensible des actions concernant la petite enfance

5 contrats ont bénéficié du taux de 45% du fait de leur classement dans la géographie politique de la ville et 9 du taux de 40% pour des opérations HQE

Autres opérations contractuelles

Il n'y a pas eu d'inscription en AP du fait de la signature récente des contrats particuliers avec les départements, en CP le budget prévoyait 1,800 M€, les prévisions au 31/12 sont de 0,119 M€

Etudes relatives aux contrats

Cette action dotée de 0,100 M€ en AP 0,010 M€ devrait être affectée, en CP 0,200 M€ étaient inscrits, 0,010 M€devraient être consommés pour la commune de Soisy-Montmorency

Fonctionnement AE : 3,885 M€et CP 3,885 M€

Programme territoires prioritaires

BP 2008 : AE 3,785 M€et CP 3,785 M€

AE affectées au 31 /12 : 3,027 M€et CP consommés 0 M€

- Territoires d'intérêt régional et national :

AE 3,785 M€et CP 3,785 M€, affectées AE 3,027 M€et CP 0 M€

Soutien à l'AUDAS (56400 € EPA ORSA 1 000 000 € EPA Seine Aval 1 000 000 €et EPA Plaine de France 971 000 €

- Action « soutien aux dynamiques territoriales et nationales : AE 0,285 M€et CP 0,285

Aucune affectation

Programme accompagnement des territoires stratégiques du SDRIF

BP 2008 : AP 0,100 M€ et 0,100 M€ en CP
AE affectées au 31/12 : 0 M€ et CP 0,030 M€

Action « Etudes stratégiques d'aménagement et de développement » AE 0,100 M€ et CP 0,100 M€

Aucun projet n'a été présenté

PROPOSITIONS POUR 2009

Investissements : AP 87,500 M€, CP 66,327 M€

- **Programme territoires prioritaires : AP 42,400 M€ CP 21,027 M€**

a) Action « Soutien au développement des territoires prioritaires » :
0 M€ en AP et 6 M€ en CP

b) Action « Action foncière dans les territoires » : ces actions ne sont plus dotées en AP car elles concernaient le CPER 2000/2006, 4 M€ sont affectés en CP

c) Territoires d'intérêt régional prioritaires : dans le cadre du CPER 2007/2013
AP 19,000 M€ et 5,027 M€ en CP : accompagnement de 6 territoires dans le cadre du CPER 2007/2013

d) Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation : AP 5,4 M€ et CP 2,000 M€ (CPER 2006/2013)

e) Nouveaux quartiers urbains CPER 2006/2013 : en soutien à des expérimentations
AP 18,000 M€ et CP 4,000 M€ dans le cadre du GP

- **Programme politiques contractuelles : AP 45,100 M€ et CP 45,300 M€**

a) Action « Contrats de territoire » : AP 10 M€, CP 8 M€

b) Action « Contrats régionaux » : AP 35 M€, CP 37,000 M€

Cette année devrait voir la mise en place de projets locaux suite au renouvellement des équipes municipales et une réflexion pourrait être engagée en vue de redéfinir les critères de financement dans le cadre du projet de SDRIF et de la réduction des inégalités territoriales

c) Action « Etudes relatives aux contrats » : AP 0,100 M€ et CP 0,200 M€

Pour aider les collectivités à mieux définir leurs besoins et affiner la programmation de leurs projets

Fonctionnement : AE 4,000 M€, CP 4,000 M€

- **Programme territoires prioritaires : AE 3,900 M€, CP 3,900 M€ (CPER 2006/2013)**

a) Territoires d'intérêt régional et national AE 3,500 M€ CP 3,500 M€

Dans le cadre du CPER (GP3) (28 M€ sur la période 2007/2013) la Région, au côté de l'Etat soutient l'ingénierie stratégique et territoriale sur Seine Aval, Plaine de France, Orly/Rungis/Seine Amont ORSA

En ce qui concerne le grand territoire de Massy-Saclay-Versailles-St Quentin en Yvelines, priorité régionale est retardée en attente de la concrétisation de la mise en place par l'Etat de l'OIN

b) Soutien aux dynamiques territoriales de cohésion et d'innovation AE 0,200 M€ et CP 0,200 M€

Pour soutenir des territoires autres que ceux inscrits dans le CPER

- **Nouveaux quartiers urbains AE 0,200 M€ et CP 0,200 M€**

Il s'agit d'accompagner les collectivités locales dans leur démarche de conception, d'ingénierie et de montage de projet innovant

c) programme accompagnement des territoires stratégiques du SDRIF

- Etudes stratégiques : AE 0 M€ et 0,100 M€ en CP (CPER 2000/2006)
- Accompagnement SCOT : AE 0,100 M€ et CP 0,100 M€ Il s'agit de promouvoir la mise en place de SCOT dont les objectifs rejoignent les objectifs du SDRIF

3) Sous fonction 53 espace rural et autres espaces de développement
--

Texte examiné également par la commission de l'aménagement rural

Du CPER

	AP/CPER	AP/HCPER	TOTAL AP	CP/CPER	CP/HCPER	TOTAL CP	au 31/12	CP en 2007
2005 voté		12,700	12,700		9,975	9,975		
2006 projet		7,500	7,500		10,000	10,000		
2006 voté		9,500	9,500		10,500	10,500	8,859	10,835
2007 projet		13,500	13,500		8,500	8,500		
2007 voté		14,500	14,500		9,600	9,600	39,316	9 ;600
2008 projet		10,500	10,500		10,000	10,000		
2008 voté		10,500	10,500		10,000	10,000	10,624	
2009 projet		10,500	10,500		9,600	9,600		

	AE/CPER	AE/HCPER	TOTAL AE	CP	CP c.a	Au 31/12
2005			0,00		0,00	
2006 projet			0,00	0,00		
2006 voté			0,00	0,00		0 ,000
2007 projet			0,00	0,00		
2007 voté			0 ,00	0,00		
2008 projet			0,00	0,00		
2008 voté			0,00	0,00		0,00
2009 projet			0,00	0,00		

BILAN 2006

Investissements

Programme aménagement et équipement de l'espace

BP 2008 : AP 2,500 M€ et CP 2,600 M€

AP affectées au 31/12 : 4,339 M€ et CP consommés 2,500 M€

a) Aménagement et équipement rural CP affectées 2,435 M€

b) Action : Fonds d'intervention rural et de solidarité AP 2,500 M€, CP 2,600 M€

AP affectées au 31/12 4,060 M€ en AP et en CP 0,165 M€ grâce à un transfert avec les contrats de territoire

612 opérations ont été soutenues comme la restauration d'églises, l'aménagement de cimetières, aménagement de logements locatifs, équipements scolaires...

Programme politiques contractuelles en milieu rural

BP 2008 : AP 8,000 M€ et CP 7,400 M€

AP affectées au 31/12 : 6,564 M€ et CP consommés 7,400 M€

4136 contrats ont été adoptés pour un montant de 6 564 459,49 €, la Région ne finance ces contrats qu'après acceptation par le département concerné. Il participe aussi à son financement. 24 concernent le 77, 2 le 78, 16 le 91 et 5 le 95.

Répartition par thème

- écoles : 31% (26% en 2007)
- Espaces publics : 18% (19% en 2007)
- Eglises : 16% (10% en 2007)
- Autres bâtiments communaux : 9% (10% en 2007)
- Mairies : 7% (10% en 2007)
- Espaces verts : 0% (2% en 2007)
- Equipements sportifs et loisirs : 6% (4% en 2007)
- Cimetières : 3% (3% en 2007)
- gîtes ruraux communaux : 1% (1% en 2007)
- Patrimoine rural : 0% (1% en 2007)
- Commerce et artisanat : 0% (0,28 en 2007)
- Bureaux de poste : 0% (0,16% en 2007)
- autres : 0% (15,56% en 2007)
- habitat : 0,22 %
- équipements socioculturels : 9%

PROPOSITIONS POUR 2009

Investissement : AP 10,500 M€, CP 9,600 M€

Programme Aménagement et équipement de l'espace rural : AP 2,5 M€, CP 2,6 M€

- a) Action « Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural » : AP 2.500 M€, CP 2,600 M€
Action pour la sauvegarde du patrimoine historique et vernaculaire des collectivités locales

- Programme politiques contractuelles en milieu rural :

a) Action « Contrats ruraux » : AP 8 M€, CP 7,0 M€

Ces contrats sont financés en partenariat avec les départements qui doivent en délibérer au préalable

II - Autres Annexes

Annexe 6 sécurité

Investissements 2009

Chapitre 905 Sous fonction 57 sécurité : AP 15,740 M€ et CP 15,594 M€

- Programme aide à l'implantation locale des forces de sécurité : AP 2009 13,240 M€ et CP 12,561 M€
 - Concerne la construction ou la rénovation de commissariats et de gendarmeries
- Programme développement de l'accès des personnes à la justice et au droit : AP 1,500 M€ et CP 2,725 M€
 - MJD et accès au droit : AP 0,750 M€ et CP 2,725 M€
 - Espaces dynamiques d'insertion : AP 0,750 M€ et 0 CP
- Programme sécurisation des équipements commerciaux : AP 1,000 M€ et CP 0,308 M€

Bilan 2008: AP 15,000 M€ affectés au 31/12 10,162 M€ et CP 11,797 M€, affectés 9,195 M€
Cela concerne le même type d'action que pour 2009

Fonctionnement 2009

Chapitre 935 sous fonction 57 sécurité AE 2,761 M€ et CP 3,605 M€

- Programme actions de prévention et de sécurisation : AE 2,761 M€ et CP 3,605 M€
 - Soutien aux campagnes d'information et de sensibilisation : AE 0,074 et CP 0,074 M€
 - Action de prévention et de sécurisation : AE 2,687 M€ et CP 3,531 M€

Bilan 2008 : AE 2,756 M€, affectés 2,901 M€ et CP 2,802 M€ et affectés 2,802 M€

-0-0-0-0-0-0-0

Annexe 12 : routes et voirie (Document examiné par la commission des transports)

Investissements 2009

Chapitre 905 sous fonction 52 : AP 2,000 M€ et CFP 2,000 M€

- Programme territoires prioritaires :
 - Boulevards urbains des villes nouvelles : CP 1,400 M€ pour honorer les engagements du CPER 2000/2006
 - Boulevards urbains des pôles : AP 2,000 M€ et CP 0,600 M€ pour cofinancer la création de boulevards urbains (GP3) dans les OIN et réaliser ces boulevards à Marne la Vallée, Sénart, et faire des études pour de nouveaux franchissements de la Seine sur ORSA

Bilan 2008 : AP 4,000 M€, affectés 0,678 M€ et CP 0 M€, affectés 0,444 M€

Concerne dans le cadre du GP3 la 1^{ère} tranche de requalification de la RD 231 à Marne la Vallée

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Annexe 10 : culture (document examiné par la commission de la culture)

Fonctionnement 2009 : AE 1,046 M€ et CP 1,046 M€

Programme de soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des TIC : Il s'agit d'un financement pour ARTESI Ile de France qui accompagnera la région dans sa politique régionale

Bilan 2008 : AE 0,655 M€ et CP 0,655 M€ affectés en totalité au 31/12

-0-0-0-0-0-0-0-

Annexe 17 : Politique de la ville et renouvellement urbain (examiné par la commission logement)

Investissements 2009

Chapitre 905 Sous fonction 51 Politique de la ville : AP 55,000 M€ et CP 29,117 M€

- Programme requalification urbaine
 - Sites GPV et autres sites en contrat de ville : AP 0 M€ CP 12,500 M€ pour mandater les opérations votées
 - Sites en prévention : AP 5,000 M€ et CP 3,000 M€
 - Sites contractualisés ANRU : AP 50,000 M€ et CP 4,117 M€. Action en faveur des communes dans le cadre de rénovation urbaine faisant l'objet d'une convention pluriannuelle
- Programme fonds de démolition
 - Fonds de démolition CP 3,000 M€ pour honorer les mandatements

Bilan 2008 : AP 45,000 M€ affectés 27,434 M€ et CP 24,100 M€ affectés 25,100 M€

- Programme requalification urbaine : AP 45,000 M€ affectés 27,434 M€ et CP 24,100 M€ affectés 15,793 M€
 - Sites GPV : AP 0 et CP 12,500 M€ affectés 0,750 M€
 - Sites en prévention : AP 5,000 M€ affectés 2,319 et CP 0,600 M€ affectés 0,550 M€
 - Sites ANRU : AP 40,000 M€ affectés 25,115 M€ et CP 1,800 M€ affectés 0,500 M€
 - Autres sites en contrat de ville : CP 9,200 M€ affectés 13,993 M€
- Programme fonds de démolition AP : 0 CP : 0, affectés 9,307 M€ CP PER 2000/206

Fonctionnement

Chapitre 935 sous fonction 51 Politique de la ville : AE 9,500 M€ et CP 9,402 M€

- Programme animation locale : AE 3,609 M€ et CP 3,108 M€ Contractualisation avec les communes en ZUS
- Programme autres opérations non contractualisées : AE 6,250 M€ et CP 5,884 M€
Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'orientations approuvées :
 - 1) formation professionnelle et développement économique
 - 2) soutien scolaire, aide à la parentalité, la santé, la citoyenneté
 - 3) l'animation sportive, culturelle et sociale, la solidarité à travers les chantiers

- Programme promotion des actions politique de la ville : AE 0,410 M€ et CP 0,410 M€ action qui consiste à valoriser le travail accompli par les acteurs locaux

Bilan 2008 : AE 9,940 M€, affectés 7,968 M€ et CP 9,316 M€ affectés 7,404 M€

- Programme animation locales : AE 3,550 M€ affectés 35,534 et CP 2,969 M€ affectés 1,805 M€ Action contractualisées retardé par la mise en œuvre d'un nouveau dispositif
- Programme autres opérations non contractualisés : AE 6,250 M€ affectés 3,534 M€ et CP 6,207 M€ affectés 5,429 M€ les bénéficiaires sont des associations loi 1901 de moins d'un an d'existence des collectivités territoriales...
- Programme promotions des actions politique de la ville : AE 0,140 M€ affectés 0,455 et CP 0,140 M€ affectés 0,170 M€ Valorisation du travail accompli et soutien à 2 associations dans les quartiers prioritaires

-0-0-0-0-0-0-0-

Annexe 19 Logement (examiné en totalité par la commission logement)

Investissements

Chapitre 905 sous –fonction 54 habitat/ logement : AP 189,000 M€ et CP 131,140 M€

Bilan 2008 : AP 168,800 M€ affectés 175,724 M€ et CP 131,140 M€ affectés 178,440 M€

Fonctionnement

Chapitre 935 sous fonction 54 habitat/logement : AE 1,740 M€ et Cp 1,850 M€

Bilan 2008 : AE 1,850 M€ affectés 1,382 M€ et CP 1,850 M€ affectés 1,382 M€

-0-0-0-0-0-0-0-

Annexe 20 : Recherche et innovation (examiné par la commission de la culture et de la communication)

Investissements

Chapitre 905 sous fonction 56 Technologies de l'information : AP 11,120 M€ et CP 5,070 M€

- Programme Aide au développement des territoires :
 - Aide aux projets d'infrastructures haut débit AP 7,350 M€ et CP 4,300 M€ Concerne la 2^{ème} tranche du réseau de desserte des zones d'activités du 78 et du projet Debitex démarche conjointe entre le 93 et le 95 pour la connexion en fibre optique.
 - Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques : AP 3,000 M€ et CP 0,620 M€ Intervention en faveur des établissements d'enseignement supérieur et pour la diffusion des TIC dans les PME
 - Soutien à la vie numérique : AP 0,770 M€ et CP 0,150 M€ soutien aux expérimentations et aux associations territoriales

Bilan 2008 : AP 6,905 M€ affectés 4,166 M€ CP 10,005 M€ affectés 10,900 M€

Fonctionnement

Chapitre 935 sous fonction 56 TIC : AE et 1,470 M€ et CP 1,050 M€

- Programme Aide au développement du territoire numérique
 - Appui aux acteurs AE 1,220 et CP 0,850 M€
 - Soutien à la diffusion des usages dans les PME : AE 0,250 M€ et CP 0,200 M€

Bilan 2008 : AE M€ 1,193 affectés 0,595 M€ et CP 1,000 M€ affectés 0,300 M€

III - AVIS POUR LA COMMISSION DES FINANCES ET DU PLAN

Propositions pour 2009

D'une façon générale, le CESR observe que dans le domaine de l'aménagement du territoire les projets inscrits au budget régional traduisent en général les orientations souhaitées par notre assemblée. Il constate une légère augmentation des crédits de paiement lesquels passent pour le total des budgets investissements et fonctionnement en AP et AE de 98,455 M€ à 124,450 M€ et en CP de 91,869 M€ en 2007 à 101, 377 M€ en 2008. Ces propositions si elles s'inscrivent dans la continuité appellent trois observations :

Le CESR observe que, progressivement, les dispositifs de mise en œuvre des orientations du SDRIF se mettent en place.

Il remarque que les OIN sont une priorité régionale et nationale. A cet effet, il souhaite que les mécanismes de fonctionnement soient rapidement opérationnels.

Enfin, comme il l'a déjà souligné lors de ses précédents avis, il souhaite que la politique contractuelle (contrats de territoires, contrats régionaux et ruraux) prenne mieux en compte la réduction des déséquilibres territoriaux et que celle-ci s'inscrive dans les objectifs du SDRIF.

PROJET DE BUDGET DE LA REGION ILE-DE-DE-FRANCE POUR 2009**CONTRIBUTION A L'AVIS DU CESR
DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

Avec 72,105 millions d'euros prévus en dépenses, le budget de la culture (essentiellement dans l'annexe 10) apparaît en légère hausse, confirmant une tendance plutôt à la pause dans les années 2004 à 2008, après une importante augmentation de ce budget de 1998 à 2004, passé de 15 à 70 millions d'euros. Le projet de budget connaît, de ce fait, quelques augmentations significatives mais est surtout constitué de reconductions en l'état.

Concernant la partie Investissement du projet de budget 2009, il convient de noter qu'elle reste stable en euros constants pour les autorisations de programme, ce qui témoigne d'une volonté de non repli malgré la crise économique et financière qui s'installe, et dont l'effet d'inertie devrait se ressentir sur plusieurs exercices ; néanmoins les crédits de paiement proposés pour les mêmes rubriques apparaissent en baisse par rapport au BP 2008.

Concernant la partie Fonctionnement, le budget Culture s'érode du fait de la non prise en compte totale de l'effet inflation. De nombreuses lignes budgétaires étant simplement reportées en euros courants.

Les priorités affichées par la Région sont dans l'ensemble confortées : politique du livre et de la lecture, cinéma et audiovisuel et soutien au spectacle vivant.

Une part importante revient au développement de la permanence artistique ; on le doit à l'arrivée à échéance (à maturité) de conventions de Permanence Artistique et Culturelle (12,270 M € en autorisations de programme et 12,270 M euros en crédits de paiement) dans le cadre de la délibération cadre de juin 2005.

Nombre de programmes peuvent être évalués et pris en compte au titre du double effet par les budgets engagés, d'une part, au titre de l'aide à la création artistique et culturelle et de sa diffusion mais, d'autre part, pour l'effet économique important même si ce dernier point n'en est pas la finalité. Cela peut être le cas du « Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle » (12 M € d'autorisations de programme pour 2009 + 2 M € au titre de la convention triennale CNC)

Des dotations budgétaires ont été renforcées dans plusieurs domaines comme le patrimoine, les organismes rattachés (notamment le Choeur Vittoria ou les EPCC : ARCADI ou la Commission du Film) et les équipements aux radios et télévisions locales franciliennes.

Le projet de budget 2009 suscite aussi un certain nombre de préoccupations : le blocage de la situation des enseignements artistiques, la stagnation du Tick'Art (pour lequel, à plusieurs reprises, la Commission Culture et Communication a souhaité qu'il prenne un véritable essor) et des éléments quant à une politique de réduction des « déserts culturels en implantation de lieux culturels ».

D'une manière générale, **la Commission Culture et Communication souhaite que l'effort en matière de culture reste à un niveau élevé et soit pérennisé.**

Concernant la partie consacrée aux NTIC dans le budget consacré à la Culture, la Commission Culture et Communication constate une hausse significative liée au soutien à l'ARTESI. Pour ce qui est des NTIC dans l'annexe 20 « recherche et innovation », la Commission relève une stabilisation de la rubrique « programme de soutien à l'innovation technologique ». Concernant l'aménagement des territoires, si les AP sont en forte hausse, à l'inverse, les CP apparaissent en baisse en raison du moindre coût des événementiels.

PROJET DE BUDGET DE LA REGION ILE-DE-DE-FRANCE POUR 2009

**CONTRIBUTION A L'AVIS DU CESR
DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA FORMATION, DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE**

Comme lors des trois précédents budgets, les chapitres budgétaires relevant de la commission « Éducation » forment le premier budget de la région. En effet, cette année encore, ils constituent 25,0 % des AP du projet de budget 2009, 47,5 % des AE et, au total, 45,8 % des CP.

Ce qu'il faut retenir

Le projet de budget 2009 s'inscrit toujours dans un cadre contraint du fait de la crise financière et de la récession qui s'annonce. Mais la fiscalité régionale reste inchangée, ce qui limite les recettes et oblige la Région à avoir recours à un emprunt de 760 M € Il est bon d'ajouter que le transfert de compétences (TOS – AFPA – formations sanitaires et sociales se poursuit. Un transfert de compétences qui pose la question du désengagement de l'État, la région ne pouvant pas tout faire.

De ce fait, la région :

- a, comme l'an passé, privilégié le programme apprentissage qui représente 56 % des AP, au détriment d'autres comme le programme accompagnement de la formation des salariés ;
- a été conduite à réduire certains postes ou à ne pas les augmenter (autres services périscolaires et annexes - matériel pédagogique – aide à l'équipement des lycéens...)

Des points positifs :

- Rappelons que la Région a fourni un effort en faveur des lycées (construction, rénovation, informatisation) entre 1998 et 2006, effort qu'il serait bon de prolonger ;
- la construction de 2 lycées s'inscrivant dans une démarche de développement durable
- l'implication de la Région en faveur de la vie étudiante (comme la construction de maisons étudiantes ou l'accueil d'étudiants étrangers ainsi que les bibliothèques universitaires) ;
- les projets engagés en faveur de la recherche et de l'innovation mais aussi de l'enseignement supérieur et inscrits dans le CPER ;
- l'investissement dans le développement des techniques d'information et de communication électronique (TICE) et des environnements numériques de travail (ENT) au sein des lycées publics ;
- la nouvelle action de soutien aux déplacements pédagogiques dans chaque lycée de la région.

Des interrogations :

- sur la logique de programmation régionale qui se traduit par une baisse des investissements alors que l'on sait qu'il y aura une reprise démographique dès 2014 et qu'il faut 5 ans pour construire un lycée (signalons cependant que la Région a établi une liste des lycées à construire) ;
- sur la baisse des aides à la demi-pension alors que l'on sait que certaines familles (notamment monoparentales) ont de plus en plus de difficulté à « joindre les deux bouts »...
- sur l'absence d'aide aux élèves de BEP Carrières sanitaires et Sociales (CSS) et de Sciences et Technologie de la santé et du social (ST2S) pour leur permettre comme aux élèves de BTS et de CPGE de s'inscrire aux concours.
- S'il est judicieux d'investir dans la recherche l'innovation et l'enseignement supérieur, cela ne doit pas se faire au détriment d'autres secteurs de la formation comme l'enseignement secondaire ou la formation continue des salariés.

PROJET DE BUDGET DE LA REGION ILE-DE-DE-FRANCE POUR 2009**CONTRIBUTION A L'AVIS DU CESR
DE LA COMMISSION DE L'EMPLOI ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Lors de sa réunion du 5 décembre 2008, la commission a rendu sa contribution sur le projet de budget pour 2009 de la Région Ile-de-France.

En voici la synthèse.

A titre liminaire, la commission regrette qu'en raison de la crise économique actuelle et de ses répercussions sur l'économie réelle, l'Exécutif régional n'ait pas présenté une annexe budgétaire spécifique à l'emploi et au développement économique, laquelle aurait eu l'avantage de regrouper l'ensemble des dispositions budgétaires prises dans ce domaine.

Si la Commission a centré son examen du budget sur les fascicules 5 (apprentissage et formation professionnelle), 21 (développement économique – hors agriculture) et 22 (économie sociale), elle s'est également saisie de l'annexe 20 sur la recherche et l'innovation. La commission souligne, en effet, l'importance pour l'économie francilienne, des mesures de soutien aux pôles de compétitivité et de la mise en place du nouveau schéma régional de soutien à l'innovation scientifique et technique.

Concernant l'annexe 5

- La commission est surprise de la diminution de l'enveloppe globale, en investissement, consacrée à l'apprentissage et à la formation professionnelle, en contradiction avec les ambitions affichées par le Conseil régional dans ces domaines.
- Elle regrette particulièrement les retards constatés dans les versements des indemnités versées aux employeurs d'apprentis.

Au sujet de l'annexe 21

- Face à la mobilisation « sans précédent » déclarée par l'Exécutif régional en matière d'appui, en investissement, à l'emploi et au développement économique, la commission constate, en réalité, une insuffisance des efforts menés. Elle s'inquiète, notamment, de la division par deux de l'enveloppe consacrée au soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art.

- En matière de fonctionnement, elle regrette de ne pas disposer d'éléments plus précis sur les « emplois-tremplin » financés par le Conseil régional.

En ce qui concerne l'annexe 22

- La commission apprécie que le Conseil régional prenne en compte l'économie sociale et solidaire en lui apportant un soutien effectif.

PROJET DE BUDGET DE LA REGION ILE-DE-DE-FRANCE POUR 2009**CONTRIBUTION A L'AVIS DU CESR
DE LA COMMISSION DE LA SANTE, DE LA SOLIDARITE ET DES AFFAIRES
SOCIALES**

La Commission regrette la baisse des crédits des AP du chapitre Santé et constate un manque de coordination de l'ensemble des acteurs pour définir une véritable politique de santé et d'action sociale visant à la fois à équilibrer les territoires et à s'adresser en priorité aux populations précaires encore plus fragilisées en période de crise. (cf. avis G. Atlan – 19 septembre 2007)

La Commission souhaiterait que dans le cadre du schéma des formations sanitaires et sociales, l'accent soit mis sur les besoins des territoires tant dans le domaine de la démographie des personnels à former que des besoins spécifiques nécessaires. D'autre part, la Commission regrette que, pour le maintien sur le territoire francilien des personnels formés, aucune action ne soit envisagée. (cf. avis C. Auburger – 19 juin 2008)

Développement social et santé (Annexe 16) et Démocratie régionale et jeunesse Annexe 2)**Chapitres 904 – 934 – 901 – 931**

Dans le cadre de la crise économique qui frappe le pays, il est à penser qu'en matière de santé et d'action sociale des populations déjà fragilisés vont l'être encore plus.

Si le CESR ne peut qu'approuver les interventions régionales, il constate par ailleurs que la dotation sur les autorisations de programme demeure équivalente à l'année 2008 (+ 0,3%) concernant le chapitre 904.

Pour le chapitre 901 « Formations sanitaires et sociales », la baisse est de près de 8%, 1,2 M€ contre 1,3M€

Concernant les chapitres Fonctionnement 931 et 934, ils sont en augmentation respectivement de 5,7% et 1,5%.

Chapitre 904 - Dépenses d'investissement**Sous-fonction 40 – Services communs**

Le CESR constate positivement l'aide apportée pour le développement de la vie associative à travers la prise en charge des dépenses d'équipement dont l'enveloppe est reconduite au vu des dépenses prévisionnelles 2008 annoncées.

Sous fonction 41 – Santé

Programme 1 – Prévention et éducation pour la santé

Le CESR regrette que cette dotation ne soit pas plus importante surtout qu'une demande se fait jour au vu des AP 2008 affectées, sachant que la Région est le financeur exclusif des investissements des structures pour toxicomanes.

Programme 2 – Services d'urgences hospitalières, maisons médicales et services de santé de proximité

Le CESR note que les AP 2008 atteindront le montant de la dotation initiale. En conséquence, il regrette que la dotation 2009 soit en baisse de 20% malgré que le CR constate la pertinence de ce programme face à un public dont l'accès à la consultation est facilité.

Sous-fonction 42 – Action sociale

Le CESR constate une légère augmentation (2,5%) de l'enveloppe budgétaire AP consacrée à ce secteur dont un accroissement de plus de 50% lié aux structures d'accueil d'hébergement et de travail protégé pour adultes handicapés.

Programme 1 – Dispositif en faveur de la petite enfance

Le CESR note une diminution des AP en 2009 malgré une consommation envisagée de 4,9 M€ au titre de 2008.

Le CESR aurait souhaité que cette enveloppe 2008 soit donc reconduite pour le moins en 2009 et demande, à l'heure où de nombreuses communes délèguent dans le cadre du service public la gestion des crèches à des entreprises de crèches, que ces dernières puissent bénéficier de l'aide financière de la Région.

Programme 2 – Dispositif en faveur des personnes âgées

Le CESR note la pérennisation de la dotation du CR en faveur de ce dispositif qui voit une prévision d'affectation au titre de 2008 supérieure à ce qui était prévu et qui, en conséquence, souligne un besoin réel.

Programme 3 – Dispositif en faveur des personnes précaires

Le CESR approuve la pérennisation de la dotation du CR malgré une baisse des AP en 2009 mais qui au vu des dépenses de 2008 demeurent dans un cadre a priori favorable.

Programme 4 – Dispositif en faveur des personnes handicapées

Le CESR approuve l'augmentation de cette dotation qui est un enjeu fort de la politique régionale. Il souhaite que le conventionnement avec les MDPH des 3 départements de la grande couronne (77-78-91) et Paris puissent se conclure en 2009.

Chapitre 934 - Dépenses de fonctionnement

Sous-fonction 40 – Services communs

Le CESR constate la reconduction des diverses dotations à l'égard des divers acteurs.

Sous-fonction 41 – Santé

Le CESR approuve la campagne information/prévention, sexualité-contraception-IVG à destination des populations moins bien informées (femmes moins de 20 ans). A contrario, on note un léger désengagement en matière de projets et programmes de prévention et d'éducation santé.

Sous-fonction 42 – Action sociale

Le CESR constate la reconduction des 2 actions en faveur d'une part de la petite enfance et d'autre part des personnes en situation précaire mais s'interroge concernant le titre Emploi Service pour la garde d'enfant à domicile.

Chapitre 901 – Dépenses d'investissement

Sous-fonction 13 – Formations sanitaires et sociales

Le CESR note que, dans l'attente, d'une part, d'un rapport de la mission interministérielle concernant le dispositif d'organismes de formation initiale des professions paramédicales et des sages femmes et, d'autre part, le résultat d'une étude portant sur la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées concernant le dispositif d'organismes de formation initiale en travail social, les AP proposées seront pour faire face à des situations d'urgence.

Chapitre 931 – Dépenses de fonctionnement

Sous-fonction 11 – Formation professionnelle

Le CESR note la reconduction de la dotation concernant la formation continue aides-soignants et auxiliaires de puériculture.

Sous-fonction 13 – Formations sanitaires et sociales

Le CESR note la reconduction des AE en 2009 et approuve l'aide supplémentaire dans le cadre du schéma de formation sanitaire et sociale qui priorise les formations de niveau V concernant un public précaire.

PROJET DE BUDGET DE LA REGION ILE-DE-DE-FRANCE POUR 2009**CONTRIBUTION A L'AVIS DU CESR
DE LA COMMISSION DU TOURISME, DES SPORTS ET DES LOISIRS****SPORT**

La commission souhaiterait que la Région mette en oeuvre les préconisations du rapport du CESR du 21 septembre 2005 présenté par M. Ossakowsky (activités physiques et sportives : équipements et lieux de pratique en Île-de-France - lycées et installations sportives) tout particulièrement en ce qui concerne les équipements sportifs utilisés par les lycées, et ce, dans le cadre d'une action concertée avec les communes concernées.

Le plan piscines adopté en septembre 2007 bénéficie d'une dotation en AP de 12 M€ identique à celle de 2008 qui a permis l'engagement d'une étude préalable et de huit opérations (4 en construction, 1 en réhabilitation – extension, 3 en requalification simple). Les CP sont en augmentation de 42,7%.

S'agissant du contrat de projet 2007/2013, l'année 2009 verra finalement l'achèvement du programme des équipements logistiques du centre sportif de haut niveau de Vaires-sur-Marne et l'engagement des premiers financements pour le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines et le centre aquatique d'Aubervilliers.

La dotation en AE destinée au soutien du développement de la pratique sportive (soutien aux ligues et comités sportifs régionaux, chèques « tranSport » pour l'aide au déplacement des jeunes sportifs – aide qui au demeurant devrait être étendue aux pratiquants du sport scolaire -, actions d'animation « sport pour tous ») est en légère augmentation (+1,17%). En ce qui concerne les conventions partenariales avec le mouvement sportif régional, un nouveau dispositif destiné à renforcer son efficacité va entrer en vigueur et s'articulera autour de trois objectifs prioritaires : le développement des pratiques sportives encadrées, l'encadrement des jeunes sportifs dans l'accès au haut niveau, le renforcement de la qualité des encadrants et des bénévoles.

Le schéma régional des formations initiales et continues tout au long de la vie 2007/2013 disposera d'un volet consacré aux formations du sport, des loisirs sportifs ainsi que du tourisme.

TOURISME

Le tourisme représente pour l'Île-de-France, pôle touristique exceptionnel, un atout économique essentiel et un des principaux secteurs d'emplois et de croissance qu'il convient de soutenir eu égard à une concurrence internationale de plus en plus vive et aux perspectives de ralentissement des activités qui semblent se profiler par suite de la dégradation de la situation économique mondiale.

Les moyens alloués au CRT seront les mêmes que ceux de 2008. En effet, les 5,2% supplémentaires ne constituent pas une augmentation mais un simple transfert de ligne correspondant à la prise en charge dorénavant par le CRT des frais de fonctionnement des centres d'accueil régionaux du tourisme (CaRT). Le maintien de la subvention apparaît comme responsable et circonstancié en cette période de restriction et de régression, pour raisons économiques, des marchés lointains. Priorité devra donc être donnée aux marchés étrangers de proximité et au marché français, de même qu'à l'ouverture de deux nouveaux espaces d'accueil (Roissy CDG terminal E, Orly sud). De plus, des mesures d'économie telles que la fermeture de l'espace d'accueil situé sur le site du Carrousel du Louvre seront les bienvenues.

La commission regrette la modicité de la dotation pour le tourisme fluvial et escompte que la réflexion en cours concernant les évolutions à donner à la politique régionale en la matière dans le cadre du nouveau schéma régional du tourisme et des loisirs permettra de donner un nouvel élan à cette forme de tourisme.

La commission s'inquiète de la réduction (1M€ contre 1,2M€ en 2008) de la dotation en AP consacrée à l'hébergement touristique à vocation sociale alors qu'il conviendrait de l'augmenter face à des besoins croissants.

LOISIRS

L'aménagement de la douzième BPAL de la « corniche des forts » à Romainville se poursuit et entre dans une phase concrète de réalisation. Il est urgent d'améliorer les moyens d'accès et la desserte des BPAL par les transports en commun.

PROJET DE BUDGET DE LA REGION ILE-DE-DE-FRANCE POUR 2009**CONTRIBUTION A L'AVIS DU CESR
DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS****Données relatives au budget 2009 « Transports et déplacements »**

Les transports et déplacements conservent une part prépondérante dans le budget de la Région, en réponse à une des préoccupations premières des Franciliens. Le cumul des autorisations de programme (AP) en lien avec cette problématique (transports en commun, routes et voiries, transports de marchandise en site propre, environnement des infrastructures de transports, sécurité et coopération interrégionale) atteint 808,3 M€ pour 407,4 M€ en crédits de paiement (CP), auxquels s'ajoutent 693 M€ en autorisations d'engagement (AE). Le budget dévolu aux transports collectifs constitue la part majeure de ces programmes d'investissement et la totalité des dépenses de fonctionnement.

Investissement

À l'exception des transports en commun (+ 2,34%) et du transport des marchandises en site propre pour lequel le budget est reconduit à l'identique cette année, tous les autres postes « transport » sont en baisse sensible (sécurité, routes et voirie, environnement des infrastructures de transports, coopération interrégionale).

1. Pour les transports en commun (annexe 11, chapitre 908 - sous fonction 81)

La Commission **observe favorablement la poursuite cette année de la montée en puissance des AP destinées aux programmes « liaisons ferroviaires » (+ 234%) et « grands pôles intermodaux » (+ 59%), ainsi que la volonté de développer encore les transports en commun en sites propres**, nonobstant le transfert de compétences au STIF en matière d'aménagement de voirie pour autobus. En ce qui concerne les transports spécialisés en faveur des personnes handicapées (sous fonction 818), la Commission regrette que la volonté d'action affichée par la Région dans ce domaine ne se concrétise pas au niveau des prévisions d'affectation ou de consommation.

2. Pour la sécurité dans les transports en commun (annexe 6, chapitre 908 - sous fonction 87)

La Commission observe la mise en cohérence des AP et CP prévus pour 2009 avec la réalité des crédits affectés et consommés en 2008, ce qui se traduit par **une baisse des budgets dans ce domaine**.

3. Pour les routes et voiries (annexe 12, chapitre 908 sous fonction 82 et chapitre 905 sous fonction 52).

La chute des engagements est de 3,95%, certes moins importante que celles observées ces deux dernières années (- 20% et - 41%), la Région se bornant à achever les opérations engagées par le passé. La Commission déplore également **la baisse de 38% sur deux ans des engagements relatifs à la sécurité routière.**

4. Pour le transport des marchandises en site propre (annexe 13, chapitre 908 - sous fonction 88)

La Commission, tout en reconnaissant l'importance du développement du transport fluvial, **regrette que l'effort entrepris dans le domaine du transport des marchandises en site propre concerne quasi exclusivement le programme « aménagement et modernisation des voies navigables ».** Elle souligne en particulier la modestie des engagements relatifs aux plateformes de transport combiné. En effet, même si les AP passent dans ce domaine de 1 à 2,1 M€ cela reste insuffisant et cette évolution se fait au détriment du programme de développement du transport multimodal, dont les AP régressent de 4,5 à 1 M€ en contradiction avec la volonté affichée de la Région de soutenir les solutions alternatives à la route.

5. Pour la coopération interrégionale (annexe 4, chapitre 900 - sous fonction 041)

Les engagements, déjà modestes sont encore réduits cette année de 6,66% après une baisse de 31% l'an passé. Cette évolution des AP se traduit également au niveau des CP qui diminuent de 41,66%, Pourtant, la Commission ne cesse d'insister sur la nécessaire coopération interrégionale **alors même que la « Commission Interrégionale du Bassin Parisien » a été lancée en 2007, à l'occasion du « chantier » du SDRIF.** En ce qui concerne le programme « canal seine Nord » ; la Commission rappelle ses remarques antérieures sur l'affichage de la volonté de la région dans cet enjeu au travers de son engagement financier. L'inscription de 2 M€ en AP, sans crédits de paiement au titre de l'année 2009, peut dès lors paraître insuffisante, notamment au regard des engagements des autres régions partie prenante dans ce projet. **Enfin, la Commission note favorablement l'inscription de 4,5 M€ en AP et 0,6 M€ en CP en ce qui concerne les travaux d'amélioration de la liaison Massy - Valenton, en concrétisation du protocole adopté par la Commission permanente le 10 juillet 2008.**

6. Pour l'environnement des infrastructures de transport (annexe 14, chapitre 907 - sous fonction 77)

Les dotations prévues connaissent globalement une légère baisse, avec concrètement une forte hausse des AP dédiées aux couvertures d'ouvrages routiers (+ 55%) et une baisse de celles relatives aux protections phoniques le long du réseau ferroviaire (- 47%). La Commission prend note d'une possible relance de ces opérations dans le cadre de la publication en 2009 des cartes de bruit et de la poursuite des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Fonctionnement des transports en commun de voyageurs

(annexe 11, chapitre 938 - sous fonction 80 et 81)

Les crédits de fonctionnement passent de 677,4 M€ en 2007, à 693,15 M€ en 2008, soit une hausse de 2,36%, inférieure à celles observées les années précédentes (+ 5,3% en 2008, + 13% en 2007). Elle reste cependant légèrement supérieure à celle des dépenses d'investissement de ce chapitre (+ 2,34%).

La Commission des Transports attire de nouveau l'attention sur ces hausses successives des dépenses de fonctionnement des transports liées pour partie aux décisions prises par la Région dans le cadre de ses nouvelles responsabilités au STIF. Elles concernent le renforcement de l'offre, mais également un programme d'actions spécifiques en matière de tarification et, tout particulièrement, le financement de mesures de tarification sociale - pouvant aller jusqu'à la gratuité - en direction des personnes les plus démunies. Cette démarche, si elle devait se prolonger, amène la Commission à s'interroger sur la pertinence d'une inscription de ces aides au titre du fonctionnement des transports en commun de voyageurs, au risque, dans ce cas, de compromettre les équilibres économiques nécessaires à la poursuite de leur développement. Ne serait-il pas préférable de les inscrire au titre de la santé et de l'action sociale dans le cadre de la politique active que mène la Région dans la lutte contre l'exclusion, à l'instar de ce qui a été fait pour les aides aux sorties pédagogiques, dorénavant inscrites dans l'annexe « enseignement secondaire » ?

Enfin, la Commission constate le faible taux d'affectation ou de consommation des AE ou CP dévolus aux transports spécialisés en faveur des personnes handicapées (sous fonction 818).

En conclusion :

1/ La Commission des transports tient à souligner comme **positifs** les éléments suivants qui traduisent les principales orientations exprimées par le CESR et s'inscrivent dans la logique du **développement durable et des orientations du SDRIF** :

- L'accent mis principalement sur le développement du transport collectif avec des dotations significatives en matière de **qualité de service** conjointement à la montée en puissance des crédits destinés à la **modernisation du réseau existant** et à la réalisation de **liaisons ferroviaires et liaisons tramway nouvelles** ;
- Le maintien et l'amplification de l'engagement de la Région en faveur de l'aménagement des voies navigables ;
- D'une manière générale, la poursuite et l'accentuation de **l'effort d'investissement dans les transports, secteur prioritaire** qui mobilise à lui seul 39,28% des AP ouvertes à la section d'investissement, dans un contexte économique contraint.

2/ La Commission **regrette** néanmoins :

- La diminution des engagements en **matière de sécurité dans les transports collectifs**, sujet sensible qui contribue à la qualité et à l'attractivité des réseaux ;
- L'insuffisance des dotations inscrites au titre de la **coopération interrégionale** ;
- Le fait que les engagements en faveur du **transport de marchandises en site propre** occultent le nécessaire développement des plateformes de transport combiné et du transport multimodal ;
- La baisse des budgets dévolus aux **actions de sécurité routière** ;
- Le décalage entre la volonté affichée par la Région dans le domaine des **transports spécialisés en faveur des personnes handicapées** et la concrétisation des actions programmées.

3/ La Commission **rappelle**, en ce qui concerne le **fonctionnement des transports collectifs**, ses observations antérieures sur la hausse des dépenses de fonctionnement et le positionnement des **mesures de tarification « sociale »** dont l'inscription serait plus justifiée au budget de la santé et de l'action sociale, dans le cadre de la lutte contre l'exclusion. Une telle disposition, outre sa lisibilité, serait de nature à rendre plus clairs les équilibres économiques à observer dans la nécessaire poursuite de la politique de **développement de l'offre**.

4/ La Commission **s'interroge** enfin sur les conséquences, en termes de ressources, du **transfert de compétence au STIF** de domaines auparavant traités par la Région : accessibilité des gares, information des voyageurs, aides à la modernisation des autobus, développement et amélioration des liaisons par autobus, ...

INVESTISSEMENT (M€)	AP		CP	
	BP 2008	Proposition 2009	BP 2008	Proposition 2009
1. Transports en commun - Chapitre 908 – sous fonction 81 : Transports en commun de voyageurs	641,800	657,000	281,150	264,900
2. Sécurité - Chapitre 908 – sous fonction 87 : Sécurité dans les transports	10	9	20	13,295
3. Routes et voirie Chapitre 908 – sous fonction 82 : Routes et voirie	64,600	61,900	103,280	93,200
Chapitre 905 – Aménagement du territoire – sous fonction 52 : Agglomérations et villes nouvelles	4	4	0	2
Total Routes et voiries	68,600	65,900	103,280	95,200
4. Transports de marchandises en site propre - Chapitre 908 – sous fonction 88 : Autres transports	34,400	34,400	8,300	8,300
5. Coopération interrégionale - Chapitre 900 – sous fonction 041				
o 041_001 : Liaisons interrégionales	5,500	5	1	0,700
o 041-009 : Canal Seine Nord - Europe	2	2	0,2	-
Total Coopération interrégionale	7,500	7	1,200	0,700
6. Environnement des infrastructures de transport - Chapitre 907 – sous fonction 77	35,500	35	28,380	25
TOTAL Transport	794,8	808,3	442,31	407,395

FONCTIONNEMENT (M€)	AE		CP	
	BP 2008	Proposition 2009	BP 2008	Proposition 2009
Chapitre 938 – sous fonctions 80 et 81	677,415	693,155	677,415	685,405

PROJET DE BUDGET DE LA REGION ILE-DE-DE-FRANCE POUR 2009**CONTRIBUTION A L'AVIS DU CESR
DE LA COMMISSION DE LA VILLE, DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE****1. LOGEMENT, HABITAT, ACTION FONCIERE****Chapitre 905.54 en investissement****Chapitre 935.54 en fonctionnement***Analyse globale du projet de budget 2009 logement, habitat, action foncière de la Région*

Le CESR note avec intérêt que le bilan fourni pour 2008 contient des éléments chiffrés sur le nombre et la localisation des logements ayant bénéficié d'une aide du Conseil Régional, comme il en avait fait la demande dans son avis précédent. Le CESR souhaite que cet effort de transparence soit poursuivi et amplifié dans les prochains bilans.

Dans l'ensemble, le CESR se réjouit de la teneur du projet de budget pour 2009. Les autorisations de programme qui avaient été revues largement à la baisse en 2007 et en 2008 sont orientées à la hausse en 2009 à 189m€, soit +12% par rapport au budget 2008. Cela permet de dépasser légèrement le niveau du budget 2006. Le budget 2009 est donc plus en ligne avec l'atteinte des objectifs inscrits dans la délibération de décembre 2005 que celui des deux précédents. Toutefois, le CESR exprime ses craintes que le budget 2009 ne se traduise de nouveau par un blocage en cours d'année d'opérations de production de logements sociaux, comme cela a été le cas en 2007 et 2008, tant il est vrai que l'effort de 2009 ne compense que partiellement les retards de financement accumulés.

Le CESR apprécie le fait que les crédits de paiement soient en hausse de 16,4% en 2009 par rapport au budget de 2008, année où ils étaient déjà en augmentation marquée par rapport à 2007. Cependant, cela ne compense que partiellement les retards de financement très importants enregistrés les années précédentes. Il note d'ailleurs que la consommation prévue (178,4m€) au 31 décembre 2008 est largement supérieure aux crédits de paiement 2008 (131,1m€) et insiste sur le fait que le projet de budget 2009 concernant les crédits de paiement (152,2m€) est lui-même inférieur aux consommations prévues pour 2008. Le fait que le budget 2008 ait été abondé en cours d'année, notamment sur la ligne « développement locatif social » souligne la pertinence de l'avis précédent du CESR : l'insuffisance des crédits de paiement du budget 2008 avait été à l'époque fortement pointée.

Comme il l'a déjà exprimé dans son avis précédent, le CESR regrette que les lignes budgétaires ne soient pas accompagnées d'objectifs physiques.

Le CESR salue également la volonté du CRIF d'agir en faveur de la maîtrise de la consommation énergétique et du développement durable. Il serait souhaitable que les adaptations des dispositifs régionaux annoncées pour 2009 prennent la forme d'aides et d'incitations plus que de contraintes supplémentaires.

Analyse par ligne budgétaire

Le CESR, s'il se réjouit du travail de l'EPF IdF sur l'année écoulée et des 56 conventions signées, regrette que le dispositif de portage foncier par la Région ne soit pas reconduit. Le portage foncier à court terme ne rentre pas dans le champ d'action de l'EPF IdF (qui assure le portage à moyen terme avec transformation du foncier), et n'est donc plus assuré par les dispositifs régionaux.

Le CESR salue l'effort fait dans le budget 2009 par rapport au budget 2008 pour le développement du parc locatif (+20% en AP, avec notamment +30% pour les enveloppes logements PLUS et PLAI) et la requalification du parc (+15,5% en AP). S'il est favorable à la nouvelle ligne budgétaire visant le logement des femmes victimes de violences conjugales et familiales, il s'interroge sur la nature exacte de cette aide au vu du manque d'éléments concrets.

Le CESR se réjouit de la mise en place du schéma régional étudiant qui fait suite à la convention signée avec l'Etat et de la hausse de 10% de l'enveloppe consacrée au logement des jeunes (22m€) alors que la demande pour ce type de logements est très forte dans notre région.

Par ailleurs, sur le budget de fonctionnement, le CESR salue la poursuite de l'aide au CLLAJ, aux PACT-ARIM et aux associations d'insertion par le logement.

Il se réjouit aussi de l'action de formation à l'habitat durable en partenariat avec l'AORIF tout en notant qu'il s'agit du report d'une action déjà inscrite au budget 2007.

Enfin, comme dans son avis précédent, le CESR s'inquiète de l'absence d'intervention de la Région en matière d'accession sociale à la propriété. Il est regrettable que les modalités de l'intervention du Conseil Régional qui devaient, selon les termes de la délibération de 2005, être définies en 2006 ne le soient toujours pas à fin 2008. Le CESR propose que le Conseil régional développe une intervention d'accompagnement du « pass foncier » qui nécessite, pour être employé, d'être accompagné d'une aide d'une collectivité territoriale à hauteur de 4000€ Il rappelle notamment que le projet de loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion prévoit une extension du « pass foncier » au logement collectif, ce qui facilitera son utilisation en Ile-de-France. Concernant l'enveloppe d'aide au parc privé, il constate que son montant s'ajuste à la baisse d'année en année à la consommation effective.

En conclusion, le CESR exprime sa satisfaction quant à la progression du budget 2009 par rapport aux budgets des deux exercices précédents et le retour en autorisation de programme au niveau de l'exercice 2006. Toutefois les moyens prévus risquent fort de ne pas suffire pour rattraper entièrement le retard accumulé au regard des dossiers déposés et des objectifs de la délibération de décembre 2005. Il demande donc un accroissement plus significatif du budget de la Région afin d'éviter de revivre les situations de blocage d'opérations de 2007 et de 2008. Ceci tout particulièrement dans le contexte de retournement du marché immobilier, qui pourrait avoir un effet désastreux en terme d'emploi, sachant que les recettes de la région ne sont pas touchées contrairement à celles des autres collectivités territoriales par la baisse attendue des droits de mutation.

Autorisations de programmes	BP 2006	Affectation 31/12/06	BP 2007	Affectation 31/12/07	BP 2008	Affectation 31/12/08	Projet BP 2009
Action foncière	10,5	13,2	11	6	5	0	1
Développement du parc locatif social	119,2	83,07	79	82,1	90,3	107,5	108
Réhabilitation du parc locatif social	21,6	35,5	42	58,7	45	42,5	52
Aide au parc privé	10	5,7	9,4	7	8,5	7	6
Logement des jeunes	24,7	16,6	25,2	13,9	20	18,5	22
TOTAL	186	154,3	166,6	167,9	168,8	175,7	189

Crédits de paiement	BP 2006	Conso. 31/12/06	BP 2007	Conso. 31/12/07	BP 2008	Conso. 31/12/08	Projet BP 2009
Action foncière	4,5	2,1	2,6	9,6	11	12,8	4
Développement du parc locatif social	70,5	37,1	38,1	58,4	65,3	95,7	85,5
Réhabilitation du parc locatif social	21,08	19,3	19,2	53,5	39,5	46,7	40,5
Aide au parc privé	4,5	3,7	3,8	5	4,5	4,9	5,1
Logement des jeunes	14,8	12,6	13,1	3,9	10,6	18,1	17,5
TOTAL	115,5	75,09	77	130,5	131,1	178,4	152,7

2. POLITIQUE DE LA VILLE

Chapitre 905.51 investissement

Le CESR note avec intérêt que le bilan fourni pour 2008 en matière de politique de la ville précise les territoires ayant bénéficiés d'une aide du Conseil Régional, comme il en avait fait la demande dans son avis précédent. Le CESR salue notamment la publication de la liste des opérations de renouvellement urbain et des quartiers CUCS ainsi soutenus. Le CESR souhaite que cet effort de transparence soit poursuivi et amplifié dans les prochains bilans.

Le CESR note la progression du budget Politique de la Ville en 2009 par rapport au budget 2008. Cette augmentation concerne tant les autorisations de programmes (+22%, à 55m€) que les crédits de paiement (+20%, à 29,1m€).

En matière de rénovation urbaine le CESR note la forte sous-consommation des autorisations de programmes en 2008 pour les sites ANRU avec 25,1m€ affectés contre 40m€ initialement inscrits, même s'il y a une forte progression par rapport à 2007 (7,1m€). Cela traduit la montée progressive en puissance des opérations d'aménagement et d'équipement des collectivités locales en matière de rénovation urbaine. En 2008 les autorisations de programme et les crédits de paiement non utilisés ont été transférés sur le budget logement, qui a pu ainsi être abondé pour pallier pour partie son insuffisance initiale.

En ce qui concerne les crédits de paiement, ils passent de 1,8m€ en 2008, à 4,1m€ en 2009 (+127%) ce qui reste faible en valeur absolue et au regard des affectations d'autorisation de programme en 2008.

Au final le CESR considère que le budget politique de la ville anticipe correctement en autorisation de programme la montée en puissance des opérations sous maîtrise d'ouvrage des collectivités locales dans le cadre de l'ANRU avec 50m€. Par contre en matière de crédits de paiements l'enveloppe semble avec 4,1m€ déjà insuffisante rien qu'au regard des 25m€ d'autorisations de programme déjà affectées en 2008.

Par contre sur un plan plus global le CESR est inquiet pour l'atteinte des objectifs initiaux du programme de rénovation urbaine. En effet les enveloppes inscrites à la convention Etat – ANRU - Conseil Régional de 2007 ont déjà été quasiment intégralement affectées aux quartiers conventionnés à ce jour. Cela alors même que tous les quartiers éligibles au programme de l'ANRU n'ont pas encore été conventionnés et ne pourront donc être tous traités, en raison de l'insuffisance des enveloppes inscrite à la convention Etat – ANRU - Conseil Régional Cette insuffisance concerne en premier lieu le volet logement de la rénovation urbaine qui ne ressort pas du budget politique de la ville et renouvellement urbain.

Autorisations de programmes	BP 2006	Affectation 31/12/06	BP 2007	Affectation 31/12/07	BP 2008	Affectation 31/12/08	Projet BP 2009
Requalification urbaine : actions contractualisées dont :	40,5	53,2	45	7,1	45	27,4	55
<i>Sites en GPV</i>	22	19,05	-	-	-	-	-
<i>Autres sites en contrat de ville</i>	18,2	33,4	-	-	-	-	-
<i>Sites en prévention</i>	0,3	0,68	0,3	-	5	2,3	5
<i>Sites contractualisés ANRU</i>	-	-	44,7	7,1	40	25,1	50
TOTAL	40,5	53,2	45	7,1	45	27,4	55

Crédits de paiement	BP 2006	Conso. 31/12/06	BP 2007	Conso. 31/12/07	BP 2008	Conso. 31/12/08	Projet BP 2009
Requalification urbaine : actions contractualisées dont :	23,03	23,3	22,5	25,6	24,1	15,7	26,1
<i>Sites en GPV</i>	-	-	10,6	21,5	12,5	0,7	5
<i>Autres sites en contrat de ville</i>	-	-	8,7	3,3	9,2	13,9	14
<i>Sites en prévention</i>	-	-	0,1	0,5	0,6	0,5	3
<i>Sites contractualisés ANRU</i>	-	-	3	0,35	1,8	0,5	4,1
TOTAL	23,03	23,3	22,5	25,6	24,1	25,1	29,1